Beaune Côte & Sud
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCES - SYNTHESE Du Lundi 28 Novembre 2016 à 18 h 00

Membres	Commune	Présents	Absents / Excusés
Bernard BATTAULT	AUXEY DURESSES	X	
Christian BRESSOULALY	VAL-MONT	X	
Jean-François CHAMPION	BEAUNE	X	
Maurice CHAPUIS	ALOXE CORTON		X
Philippe DIDAILLER	CHAGNY	X	
Patrick FERRANDO	CHAGNY *1er VP*		Absent – Pouvoir à M. CHAMPION
Thibaut GLOAGUEN	BEAUNE		X
Fabrice JACQUET	BEAUNE	X	
Marie Odile LABEAUNE	BEAUNE *Secrétaire*	X	
Thierry LAINE	MAVILLY MANDELOT		Absent – Pouvoir à M. LUCOTTE
Vincent LUCOTTE	LADOIX SERRIGNY	X	
Patrick MANIERE	BAUBIGNY	X	
Jean MAREY	VIGNOLES	X	
Bernard NONCIAUX	PULIGNY MONTRACHET	X	
Christian POULLEAU	MOLINOT *2e VP*		Excusé
Michel QUINET	SAINTE MARIE LA BLANCHE		Excusé
Jean Pierre REBOURGEON	MERCEUIL	X	
Gérard ROY	AUBIGNY la RONCE	X	
Antoine TRIFFAULT-MOREAU	BEAUNE		X
Membres invités			
BECQUET	Jean-Luc	X	
COSTE	Xavier	X	
THOMAS	Denis		X
Collaborateurs qualifiés			
Jean François PONS	DGS	X	
François CUREZ	DGA	X	
Héloïse MERCIER	Service Juridique	X	
Alexandra LAHUEC	DRH		X
François BOURGUENOLLE	Service Environnement	X	
Stéphane POLLIN	Service Enfance		X
Alain FAIVRE	DOA		X
Vincent LEGUAY	Service Sport		X
Florence BERARD	Service Urbanisme		X
Delphine CARLIN	Service Finances	X	

La séance est ouverte à 18H.

La présidence est assurée par M. CHAMPION.

RAPPORT N°1 – RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS ET BILANS D'ACTIVITES DES ORGANISMES EXERÇANT UNE COMPETENCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (ANNEXES CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION)

M. CHAMPION présente le rapport.

M. COSTE rappel le vœu émis par le Bureau du mois de novembre, pour que les déchets du territoire communautaire puissent, à l'avenir, être traités sur le site du SMET à CHAGNY.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

RAPPORT N°2 ET 3 – ORGANISATION DES SERVICES

M. REBOURGEON présente les deux rapports sur l'organisation des services conjointement. Il précise qu'ils ont obtenu l'accord du Comité Technique et qu'il s'agit d'un travail mené avec les syndicats.

M. CHAMPION précise qu'il s'agit d'harmoniser les pratiques de la ville et de la Communauté d'Agglomération.

M. MANIERE s'interroge sur l'incidence de ces mesures sur la masse salariale. Ce à quoi il lui est répondu qu'elle est favorable.

M. REBOURGEON présente la partie concernant le RIFSEEP, il précise que c'est obligatoire.

M. MANIERE demande si ce système est lié au système de notation. M. REBOURGEON lui répond que oui.

M. PONS remercie les cadres qui se sont impliqués dans le cadre du comité de pilotage de ce dispositif.

M. REBOURGEON présente le rapport sur la prolongation du dispositif SAUVADET et les évolutions de postes.

M. PONS indique que les dossiers présentés en CAP du Centre de gestion ont été admis.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

RAPPORT N°3 – COMPETENCES EAUX PLUVIALES : DEFINITION DU PERIMETRE ET CONVENTION DE GESTION AVEC LES COMMUNES

M. COSTE présente le rapport.

M. MANIERE s'interroge sur le champ d'application du périmètre de la convention de gestion avec les communes.

M. COSTE précise qu'il s'agit de l'existant. Il indique que le recrutement d'une personne au sein du service Environnement devrait permettre d'affiner l'étude et de pouvoir se baser sur des données réelles et non pas sur des ratios.
Il précise que les nouveaux investissements pourront faire l'objet d'un fond de concours des communes à hauteur de 50% des travaux.

M. BATTAULT indique qu'aujourd'hui sa commune n'a aucune charge concernant le pluvial et qu'avec ladite convention, les maires restent responsables en cas de problème.

M. BECQUET s'interroge sur la durée de la convention et de sa reconduction.

M. COSTE précise que la durée de la convention est d'un an et peut être tacitement reconduite jusqu'en 2020.

Les membres de la commission émettent un avis favorable par 13 voix pour, 1 voix contre.

RAPPORT N°4 – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE M. CALABRETTA VINCENT

M. CHAMPION présente le rapport.

Il précise que le Conseil pourrait être amené à se positionner sur de plus en plus de demandes de remise gracieuse. Il propose de définir un cadre (remise partielle ou totale) et de faire éventuellement une délibération de principe.

M. CHAMPION propose de plafonner le montant de la remise gracieuse et de ne pas faire de remise totale, il propose de trouver un accord sur une remise partielle.

M. ROY propose une remise partielle à hauteur de 50%.

M. REBOURGEON propose de mettre en place un groupe d'Elus qui pourrait se réunir et se positionner sur ces dossiers.

M. COSTE propose de se rapprocher du CCAS, de voir ce qu'il peut faire et de préparer un dossier avec plus d'éléments pour les prochaines demandes de remise gracieuse.

M. CHAMPION propose de statuer sur ce dossier. Il propose une remise gracieuse partielle, pour M. CALABRETTA à hauteur de 50%.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de M. CHAMPION.

RAPPORT N°5 – ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. CHAMPION présente le rapport.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

RAPPORT N°6 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3

M. CHAMPION présente le rapport.

M. MANIERE demande des précisions concernant les crédits rajoutés pour la régularisation forfaitaire de la DSP plan d'eau et si ce montant est bien TTC, il précise que le coût de la DSP Plan d'eau est élevé.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. REBOURGEON profite de la Commission Finances pour insister sur la nécessité pour les communes de délibérer sur le PLUI.

Le Président,
SIGNE
Jean François CHAMPION

La Secrétaire,
SIGNE
Marie Odile LABEAUNE